

OBJET **Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

Il s'agit de lancer une nouvelle consultation d'entreprises afin de répondre aux besoins des cantines scolaires en denrées alimentaires (fruits, légumes et épices de 4ème et de 5ème gammes, viande de boucané de porc).

En effet, l'entreprise HOARAU Fraiche Altitude, titulaire du marché « fruits et légumes 4ème et 5ème gammes (lot 47) » depuis l'année 2017 a demandé la résiliation de son contrat en raison des difficultés à répondre à nos besoins dans les mêmes conditions contractuelles, sans une augmentation substantielle des prix. En l'absence d'un accord commun pour poursuivre cette relation commerciale, l'autorité municipale a résilié le contrat liant la collectivité à la société HOARAU Fraiche Altitude.

Par ailleurs, l'entreprise TRANSCOVI, titulaire du marché « boucané de porc (lot 2) » nous a informés de sa liquidation judiciaire.

Cette situation nouvelle a entraîné pour les services municipaux une modification du plan des menus proposés dans les restaurants scolaires.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le lancement d'une consultation, sous la forme d'un appel d'offres, pour couvrir les besoins en fruits, légumes et épices de 4ème et 5ème gammes, et viande de boucané de porc, à compter de la notification des marchés jusqu'en 2020.

La nouvelle consultation consiste à la fourniture de denrées alimentaires selon la nature et les quantités des marchandises définies ci-après pour permettre la confection des menus dans le respect du plan alimentaire :

LOT	DENREES ALIMENTAIRES	BESOIN ESTIME (en kg)
1	ACHARDS DE LEGUMES (4ème gamme)	2 000
2	ANANAS ENTIER EPLUCHE (4ème gamme)	15 000
3	BETTERAVE ENTIERE CUITE (5ème gamme)	8 000
4	POMME DE TERRE RONDE CUITE (5ème gamme)	10 000
5	CHOU BLANC RAPE (4ème gamme)	30 000
6	CHOUCOU EN LAMELLES (4ème gamme)	25 000
7	CITROUILLE EN CUBE (4ème gamme)	25 000
8	MELANGE POUR SHOP SUEY (4ème gamme)	5 000
9	AIL HACHE SURGELE (4ème gamme)	5 000
10	OIGNON EMINCE SURGELE (4ème gamme)	15 000
11	VIANDE BOUCANE DE PORC	5 600

L'élaboration de ce marché vise les objectifs suivants :

- 1- le respect de l'enveloppe budgétaire ;
- 2- la prise en compte des facteurs nutritionnels selon le Décret d'application du 30 septembre 2011 et des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration collective et de Nutrition) ; le plan alimentaire et le plan de menus ont été validés par un diététicien nutritionniste ;
- 3- l'encouragement à la consommation locale dans une logique de développement durable et de développement économique.

Conformément à l'analyse des besoins, le marché est décomposé en 11 lots, chaque lot pouvant donner lieu à un marché distinct. Chaque lot correspond à un produit.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'autoriser le lancement de la consultation pour assurer les besoins en fruits, légumes et épices de 4ème et 5ème gamme, et en viande de boucané de porc ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert ;
- marché : décomposé en 11 lots, comme suit :
 - LOT 1 - ACHARDS DE LEGUMES (4ème gamme),
 - LOT 2 - ANANAS ENTIER EPLUCHE (4ème gamme),
 - LOT 3 - BETTERAVE ENTIERE CUITE (5ème gamme),
 - LOT 4 - POMME DE TERRE RONDE CUITE (5ème gamme),
 - LOT 5 - CHOU BLANC RAPE (4ème gamme),
 - LOT 6 - CHOUCOU EN LAMELLES (4ème gamme),
 - LOT 7 - CITROUILLE EN CUBE (4ème gamme),
 - LOT 8 - MELANGE POUR SHOP SUEY (4ème gamme),
 - LOT 9 - AIL HACHE SURGELE (4ème gamme),
 - LOT 10 - OIGNON EMINCE SURGELE (4ème gamme),
 - LOT 11 - VIANDE BOUCANE DE PORC ;
- accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum, ni maximum ;
- montant prévisionnel de la consultation : 426 892,00 € HT/an soit 853 784,00 € pour deux ans ;
- durée du marché : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible une fois, pour une période d'un an ;
- imputation budgétaire : Chapitre 606 - Article 23 du Budget principal.

3° de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement de cet accord-cadre, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget, et à signer tous les actes y afférents.

OBJET **Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/1-003 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame CLAIN Claudette - 8ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le lancement d'une consultation pour la fourniture de denrées alimentaires en fruits, légumes et épices de 4ème et 5ème gammes, et en viande de boucané de porc pour les restaurants scolaires de la Ville.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert ;
- marché : décomposé en 11 lots, comme suit :
 - LOT 1 - ACHARDS DE LEGUMES (4ème gamme),
 - LOT 2 - ANANAS ENTIER EPLUCHE (4ème gamme),
 - LOT 3 - BETTERAVE ENTIERE CUITE (5ème gamme),
 - LOT 4 - POMME DE TERRE RONDE CUITE (5ème gamme),
 - LOT 5 - CHOU BLANC RAPE (4ème gamme),
 - LOT 6 - CHOUCOU EN LAMELLES (4ème gamme),

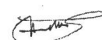
- LOT 7 - CITROUILLE EN CUBE (4ème gamme),
 - LOT 8 - MELANGE POUR SHOP SUEY (4ème gamme),
 - LOT 9 - AIL HACHE SURGELE (4ème gamme),
 - LOT 10 - OIGNON EMINCE SURGELE (4ème gamme),
 - LOT 11 - VIANDE BOUCANE DE PORC ;
- accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum, ni maximum ;
- montant prévisionnel de la consultation : 426 892,00 € HT/an soit 853 784,00 € pour deux ans ;
- durée du marché : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible une fois, pour une période d'un an ;
- imputation budgétaire : Chapitre 606 - Article 23 du Budget principal.

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation l'exécution et le règlement de cet accord-cadre, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/03/2019



Gilbert ANNETTE